

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation des
marchés forains –
Convocation de la
Commission
Consultative des
Services Publics Locaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 10

OBJET : EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS - CONVOCATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 16 décembre 2004, le Conseil Municipal a confié à la Société LOMBARD ET GUERIN, l'exploitation des marchés forains de la Ville. Le contrat d'affermage arrive à échéance le 31 mars 2007.

En vue de son renouvellement, le Conseil Municipal a approuvé le 11 juillet 2006, le principe de lancement d'une procédure de Délégation de Service Public.

Par ordonnance du 23 février 2007, le juge des référés du Tribunal Administratif de Versailles a annulé la procédure du fait de l'insuffisance des documents transmis, ne permettant pas aux candidats d'appréhender de manière certaine l'étendue de leurs obligations financières au regard notamment de l'article L.122-12 du Code du Travail.

La Ville est donc dans l'obligation de relancer la procédure de mise en concurrence et de convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'examen du mode de gestion des marchés de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS